

PROCES-VERBAL

de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 15 Décembre 2025

Présents : Mmes PIERRARD Mylène, DELBECQUE Marie-Claire, CATINAT Céline, LEROY Marie, MM. TOUZET Pascal, CARREZ Thierry, CARU Thierry, SEVERIN Bertrand,

Excusés : M. FAXEL Thierry, M. VAN DE WEIJGERT Piet donne pouvoir à M. TOUZET Pascal

Madame BILLAUT est arrivée à 21h15 au point Tiers-lieu

Secrétaire de séance : M. CARREZ Thierry

Objet : Approbation de procès-verbal du conseil municipal du 10 Novembre 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2025.

Objet : Présentation du projet de Maude CABRILLON

Mme CABRILLON a acheté la maison de M. et Mme BONNIN au 11 rue Alain Fournier pour ouvrir une boutique fine et conserverie. La 1^{ère} étape est l'ouverture d'un site de vente en ligne en mai ou juin 2026 et la 2^{ème} étape l'ouverture de la boutique en 2027. La 3^{ème} étape ouverture d'une dégustation sur place et enfin la 4^{ème} étape faire sa propre production comme des pickles, chutney....

Le nom de la boutique : Maison Maude.

Elle demandera de faire enlever la petite haie devant la maison au moment de la création de la vitrine. Le conseil donne son accord de principe.

Objet : Demandes de subventions DETR et Conseil Départemental : Délibération n° 2025 12 D58

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire deux projets au programme DETR 2026. Elle indique que les dossiers doivent être déposés avant le 12 janvier 2026.

1) La réfection de la VC n° 205 dite de Cornancay à Feuilloux.

Des devis ont été demandés à :

- CV (La Colas) pour un montant de 44.864€ HT soit 53.836,80€ TTC
- Eurovia pour un montant de 68.768,20€ HT soit 82.521,84€ TTC
- BORDAT pour un montant de 44.456,50€ HT soit 53.347,80€ TTC

Le Conseil municipal retient le devis de BORDAT pour un montant de

Madame la Maire propose le plan de financement suivant :

• DETR	30%	13.336,95€
• Conseil Départemental	25%	11.114,13€
• Autofinancement	45%	20.005,42€

Le Conseil Municipal, (Mme BILLAUT absente au moment du vote) approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Madame la Maire à déposer les dossiers de subventions DETR et au Conseil Départemental.

2) Ouverture de 2 portes au pignon de l'Ecole avec démolition cheminée et reprise de l'enduit
Les devis suivants ont été retenus lors de la réunion de conseil du 10 novembre mais non signés :

- Plomberie : SNC AMIZET pour un montant HT de 2.347,09€ soit 2.816,51€ TTC
- Menuiserie : Verrerie du Centre pour un montant HT de 8.254,50€ soit 9.905,40€ TTC
- Maçonnerie : DESABRES pour un montant HT de 13.130,60€ soit 15.756,72€ TTC

Le montant total des travaux : HT : 23.732,19€ soit TTC : 28.478,63€

Honoraire architecte : HT : 3.000€ soit 3.600€ TTC

Soit un total de 26.732,19€ soit 32.078,63€

Madame la Maire propose le plan de financement suivant :

- | | | |
|-------------------|-----|-------------|
| • DETR | 40% | 10.692,88 € |
| • Autofinancement | 60% | 16.039,31 € |

Le Conseil Municipal, (Mme BILLAUT absente au moment du vote) approuve le plan de financement ci-dessus et autorise Madame la Maire à déposer le dossier de subvention DETR.

Objet : Adoption du RPQS assainissement 2024 : Délibération n° 2025 12 D59

Madame La Maire donne lecture du RPQS assainissement 2024.

Le Conseil Municipal (Mme BILLAUT absente au moment du vote) adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2024 et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Objet : Proposition d'honoraires maîtrise d'œuvre pour la création d'une porte pour les toilettes publiques : Délibération n° 2025 12 D60

La proposition de Mme JOLIET Elise, architecte à Bourges pour la création d'une porte extérieure dans le mur du préau de l'Ecole du Grand Meaulnes se résume comme suit :

Les missions incluses dans la proposition :

- Etude des lieux / Esquisses
- Réalisation du dossier d'urbanisme
- Etude du projet de conception générale
- Consultation des entreprises et assistance à la maîtrise d'ouvrage lors du dépouillement des offres
- DET (direction de l'exécution des travaux)
- AOR (Assistance aux opérations de réception) consistant au point de départ des délais de garanties légales.

La proposition s'élève à 3.000€ HT soit 3.600€ TTC qui sera recalculée lors de l'acceptation des devis des entreprises par le maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, (Mme BILLAUT absente au moment du vote) approuve la proposition d'honoraires de Madame JOLIET pour un montant de 3.000€ HT soit 3.600€ TTC.

Objet : Demande de sèche-linge : Délibération n° 2025 12 D61

Le sèche-linge intégré au lave-linge actuel ne sèche pas correctement. Madame RIVIERE, ATSEM demande s'il serait possible d'en acquérir un, car suite à l'arrêt des serviettes en papier et à la réutilisation des torchons, le sèche-linge est primordial.

Le Conseil Municipal, (Mme BILLAUT absente au moment du vote) décide l'achat d'un sèche-linge au prix le plus compétitif.

Objet : Ménage des bâtiments communaux : Délibération n° 2025 12 D62

Mme OBRIOT Alice, cantinière, accepte de prendre en charge le ménage des bâtiments communaux.

Actuellement nous sommes en contrat avec l'ESAT jusqu'au 31 décembre 2025. Le coût de la prestation est assez élevé.

Le Conseil Municipal, (Mme BILLAUT absente au moment du vote) décide de prendre Mme OBRIOT pour le ménage des bâtiments communaux à partir du 1^{er} janvier 2026. Ces heures lui seront rémunérées sous forme d'heures complémentaires.

Objet : Subvention APE et MAM pour le Noël des enfants : Délibération n° 2025 12 D63

Le Conseil Municipal décide (Mme BILLAUT absente au moment du vote), d'allouer à l'Association de Parents d'Elèves d'Epineuil le Fleuriel la somme de 200 euros pour 27 enfants inscrits au titre de participation aux frais d'organisation de la fête de Noël de l'école.

De plus 7 enfants de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) vont participer à la fête de Noël. Le conseil décide (Mme BILLAUT absente au moment du vote), d'allouer une aide de 70€ à l'association Les bouts de Choux de MAM Nature soit 10 euros par enfants.

Objet : Prêt de salles et matériel à l'Association Partajeux : Délibération n° 2025 12 D64

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le conseil municipal du 10 novembre 2025 ou l'objet « Prêt des salles municipales et matériels » aux Associations n'a pu être délibéré pour l'Association PARTAJEUX par manque de quorum.

Madame la Maire propose au Conseil de délibérer pour l'Association Partajeux. Elle précise que la demande ayant été présentée au Conseil du 10 novembre 2025, il n'y a pas besoin d'avoir le quorum.

Madame PIERRARD, Maire, Mme LEROY, Messieurs CARREZ et SEVERIN, étant membres de l'association Partajeux sortent de la salle des délibérations et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, (Mme BILLAUT absente au moment du vote) approuve le principe de la mise à disposition gratuite des salles communales et du matériel à l'Association Partajeux

Objet : Guid'Asso : Délibération n° 2025 12 D65

Guid'Asso s'appuie sur un travail partenarial entre l'Etat et les acteurs associatifs. Dans le Cher, c'est la Ligue de l'Enseignement en partenariat avec SDJES qui co-animent le réseau.

Ces acteurs sont garants de la mise en œuvre et du développement du réseau et la co-animation du réseau.

Cette structure est destinée à informer et accompagner les Associations.

Il est proposé à la Commune d'Epineuil le Fleuriel de devenir un point info Association Collectivité partenaire, ce que le conseil accepte (Mme BILLAUT Charlotte, absente, ne participe pas au vote).

Objet : Organisation de la cérémonie des vœux :

Elle aura lieu le vendredi 23 janvier : le thème sera le Tiers-lieu

Objet : Point sur le Tiers-lieu (Mme BILLAUT intègre le Conseil Municipal)

Mme BILLAUT prend la parole pour faire le point sur l'avancée du tiers-lieu.

Le Bar associatif porté par le moment par l'Amicale laïque fonctionne très bien à l'ancien bar de la boulangerie. A partir de 2026, il sera déplacé au 8, rue Alain Fourrier. Le collectif réfléchit à la création d'une association temporaire pour porter le café. Le 7 février un concert aura lieu au sein de la Maison Fleuriel.

Le groupe tiers-lieu a réfléchi à un fonctionnement en 5 commissions (commissions bar, Musée, animation, culture, club ados). Une réunion publique qui aura lieu le 29 janvier 2026 présentera ce fonctionnement et l'aménagement des locaux qui a été aussi pensé par le groupe.

La Ligue de l'enseignement propose d'accompagner le Tiers Lieu à sa création et sa gestion pendant quelques années, le temps que la structure soit autonome financièrement. Le Conseil Municipal est favorable à ce parrainage mais il faut en définir le contour afin que les habitants ne se sentent pas désinvestis du projet. Une réunion dans les locaux de la ligue de l'enseignement du Cher est prévue le 14/01. Une délégation composée de membres du conseil municipal et du groupe Tiers Lieu sera mobilisée pour cette rencontre.

Objet : Accueil de 2 jeunes en emploi civique

INSITE propose 2 emplois civiques de jeunes gens. Leurs missions pendant 6 mois seront de

- Participer aux activités du Tiers-lieu et du Musée
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel du village

Questions diverses :

- MFR Limoise : Demande de subvention pour un enfant qui y est scolarisé. Le Conseil ne donne pas suite.
- ARECABE : L'assemblée générale se tiendra le 31 janvier 2026 à Vierzon.
- Lettre de recours du porteur du projet éolien contre l'arrêté préfectoral du 4 août 2025

- M. SEVERIN annonce en 2026 la hausse de la cotisation du pays Berry St Amandois de 10 cts par habitants
- M. TOUZET annonce une hausse de 2 cts sur le prix de l'eau en 2026
- Le prochain Conseil Municipal sera le 19 janvier 2026 à 19h30.

Le secrétaire

Thierry CARREZ



La Maire

Mylène PIERRARD

